

# COMMUNE de BARD

Département de la LOIRE

## ARRÊTE du MAIRE

### Restreignant la circulation sur VC6 « route de Celle »

Le Maire de la commune de BARD :

- Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de la route ;
- Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;
- Vu la demande formulée par LOIRE FOREZ Agglomération (Service eau potable) sise à MONTBRISON

Considérant que pour permettre la reprise du branchement d'eau potable, il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique ;

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – La circulation des véhicules sera réglementée au droit du chantier « route de Celle » du 24 au 30 avril 2024

- **Circulation alternée**
- **interdiction de stationner**

Toutes les mesures devront être prises pour assurer la sécurité des piétons, l'accès aux propriétés des riverains, ainsi que l'accès aux véhicules de secours.

**Article 2** : L'organisateur chargé de fournir, mettre en place et replier la signalisation conformément à la réglementation en vigueur sera :

**LOIRE FOREZ AGGLOMERATION**  
**Marjorie BROSSIER n° téléphone 06 82 33 80 96**

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- LOIRE FOREZ Agglomération – pour affichage sur le chantier.

Fait à BARD, le 15 avril 2024  
le Maire : Quentin PÂQUET

1/0

